

CARTE D'ELECTEUR

<p>DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE CARTE D'ELECTEUR</p>

Si vous venez d'avoir 18 ans, si vous les avez dans l'année, ou pour un changement de commune,

Les documents à fournir sont :

- photocopie de la carte d'identité
- photocopie du justificatif de domicile

Un récépissé d'inscription sera remis et le nouvel inscrit recevra sa carte d'électeur par courrier à l'occasion de la prochaine élection.